

ASL SYNDICAT DU DOMAINE DE VALCROS
Domaine de Valcros
83250 LA LONDE LES MAURES
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
07/06/2017

PROCES VERBAL

De l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASL :

SYNDICAT DU DOMAINE DE VALCROS, sis à 83250 LA LONDE LES MAURES,
Domaine de Valcros.

Qui s'est tenue le mercredi 7 juin 2017 à 18 heures.

Centre d'information du Domaine de Valcros, Rond point de VALCROS.

Sur convocation régulièrement notifiée par le Président.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour notifié aux Membres conformément aux dispositions des statuts et de l'ordonnance du 01/07/2004.



Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les Membres ainsi que les Mandataires dès leur entrée en séance.

Il ressort que : 19 membres sur 29
 totalisant 2826993 tantièmes sur 3593082
 étaient présents ou régulièrement représentés.

Etaient présents	:	16	membres sur	29	Totalisant	2558015	Tantièmes sur	3593082
Etaient représentés	:	3	membres sur	29	Totalisant	268978	Tantièmes sur	3593082
Etaient absents	:	10	membres sur	29	Totalisant	766089	Tantièmes sur	3593082

4) INTERDICTION DE FAIRE TOUS TRAVAUX DE TERRASSEMENT sur les terrains privés ou collectif de l'ensemble des ASL membres de l'ASL Syndicat du Domaine de Valcros en juillet et août. En effet, nous souhaitons rapidement mettre en conformité cette obligation afin de supprimer définitivement toutes nuisances à la demande de nombreux propriétaires.

PROJET DE RESOLUTION :

Après en avoir largement débattu, il est procédé au vote du point n° 4 de l'assemblée générale extraordinaire.

Le nombre de personnes ayant voté est de 19 totalisant 2826993 tantièmes sur 3593082.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

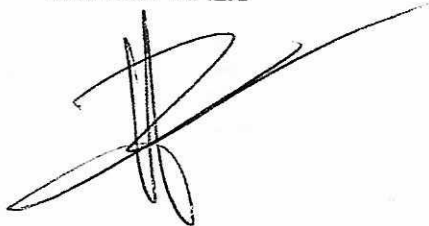
Le Président rappelle le passage de l'O.N.F. prévu le 13 et 14 juin 2017 et demande aux Présidents d'indiquer les implications liées au respect de la législation :

- Obligations statutaires.
- Assurance responsabilité civile de l'ASL Syndicat du Domaine de Valcros conditionnée au respect de la législation.
- Possibilité de retour en « zone rouge » pour certaines ASL si non respect de la législation.
- Danger pour les voisins des terrains non débroussaillés.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 19h30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du « bureau » après lecture.

LE PRESIDENT
Monsieur VIALIS

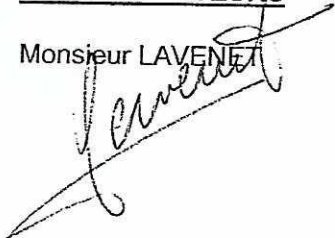


LE SECRETAIRE
Monsieur BOLLAND



LES SCRUTATEURS

Monsieur LAVENET



Monsieur RICHARD

